

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim
Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2025/36

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4 et L 2231-1

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT les travaux d'aménagement du Pôle d'échange multimodal (PEM) par Lingenheld, S2EI, Pontiggia et ID Verde pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg à Mundolsheim,

a r r ê t e

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du **07 au 25 juillet 2025** comme suit :

PLACE LOUIS ARMAND

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Tunnel SNCF barré dans les 2 sens de circulation

GENERALITES

- Une déviation sera prévue vers la rue de la Gare et la rue du Général Leclerc
- Accès riverains, commerces et quai de la gare maintenus
- Cheminement piétonnier conservé et sécurisé
- Cycliste pied à terre

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par Lingenheld, et par l'Eurométropole pour les déviations

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Eurométropole de Strasbourg, service circulation,
- Affichée sur le site internet de la commune le 20/06/2025

Fait à Mundolsheim, 17 juin 2025

Béatrice BULO



Maire de Mundolsheim